Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210121-DEL07_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

RE[illegible]BLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°07/2021

*L'an **deux mil vingt et un**, le 21 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE,** Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT.

***Procurations** : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).*

*M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX.

Exposé du Maire

Les besoins des différents services municipaux peuvent justifier du remplacement rapide d'agents territoriaux ou d'agents contractuels rendus indisponibles dans le cadre des hypothèses suivantes :

- Temps partiel
- Congé annuel
- Congé maladie
- Congé longue durée.
- Congé de grave ou de longue maladie.
- Congé maternité ou pour adoption.
- Congé parental ou de présence parentale.
- Congé de solidarité familiale.
- Accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles de sécurité civile ou sanitaire.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210121-DEL07_2021-DE

- Tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Dans ces différents cas, nous pouvons être amenés à recruter des agents contractuels de droit public, conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Cette possibilité doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Autorise le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, afin de remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 25 janvier 2021
Le Maire,

MAIRIE DE PONT-DE-CHERUY 38 (Isère)